

République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

-----

Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

-----

**PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES RURALES EN COTE  
D'IVOIRE (PCR CI)**



-----

**Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI)**

**TERMES DE REFERENCE**

**POUR LE**

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE  
ENVIRONNEMENTALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PCR-CI**

**Janvier 2024**

## 1- CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

En dépit de la croissance enregistrée en Côte d'Ivoire ces dernières années, et de la réduction du taux de pauvreté de 55% en 2011 à 39% en 2018, des disparités régionales persistent, avec des niveaux de pauvreté plus élevés dans les régions du Nord. Ce niveau de pauvreté est la résultante des difficultés d'accès aux opportunités économiques, à la couverture numérique et aux infrastructures socio-économiques de base telles que les routes, écoles, centres de santé, etc.

Pour pallier cette insuffisance, la Côte d'Ivoire a sollicité un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du **Projet de connectivité inclusive et d'infrastructures rurales Côte d'Ivoire (PCR-CI)**. Les zones d'intervention du Projet sont notamment les six (06) régions frontalières du pays (Bagoue, Bounkani, Folon, Kabadougou, Poro et Tchologo). Toutefois, par souci de cohérence, certaines activités vont être étendues sur l'ensemble du Nord, et donc aux cinq (5) autres régions (Bafing, Béré, Gontoungo, Hambol et Worodougou).

Au regard de la nature de certaines activités (réalisation d'infrastructures) prévues dans le cadre du Projet, sa mise en œuvre pourrait entraîner des impacts sur les biens situés sur les sites qui seront retenus. Ainsi, la mise en œuvre du Projet est susceptible d'engendrer des pertes de biens (arbres, cultures, bâtiments, activités commerciales, biens culturels, etc.) avec pour conséquence le déplacement physique et/ou économique des personnes affectées.

Dans le souci de minimiser ces impacts sociaux négatifs, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a entrepris l'élaboration d'un Cadre de Réinstallation (CR), conformément à la réglementation nationale et aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale N° 5 de la Banque mondiale.

Le Projet de connectivité inclusive et d'infrastructures rurales de la Côte d'Ivoire (PCR-CI) a pour objectif global de réduire la pauvreté et la fragilité en milieu rural, et d'améliorer la gestion des routes rurales.

Le projet est articulé autour de quatre (4) composantes :

- **composante 1 : Connectivité rurale.** Cette composante a pour objectif d'assurer une desserte universelle résiliente, durable et sûre aux populations (écoles, centres de santé et max. population à moins de 5km route) et comprend quatre (4) sous composantes que sont (i) « Route interurbaine », (ii) « Extension du réseau de routes rurales stratégiques », (iii) « Intervention sur les routes rurales non stratégiques » et (iv) « Durabilité des routes aménagées » ;
- **Composante 2 : Infrastructures rurales.** Cette composante vise à optimiser l'impact des interventions sur les infrastructures routières, à travers cinq (5) sous-composantes que sont : (i) « Appui à l'agriculture », (ii) « Renforcement de la cohésion sociale », (iii) « Changements climatiques », (iv) « Appui au développement territorial » et (v) « Service de transport » ;
- **Composante 3 : Appui institutionnel et exécution projet** qui a pour objectif d'apporter un appui à la gestion efficiente de l'entretien routier et comprend les activités « transversales » que sont (i) l'appui à la finalisation de la stratégie des routes rurales, (ii) l'appui à la gestion du secteur routier (renforcement des outils de gestion des réseaux routiers, amélioration de la gouvernance du Fonds d'Entretien Routier – FER, etc.), (iii) le

renforcement des capacités des acteurs publics et privés en matière de conception et exécution des travaux de routes rurales et (iv) appui à l'élaboration du plan d'adaptation du secteur des transports aux changements climatiques.

- **Composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence (CERC) :** Cette Composante d'urgence (CERC), sans provision de fonds, est incluse dans la conception du projet pour créer un mécanisme de financement des demandes d'urgence découlant des Catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou de crise qui a causé ou est susceptible de causer de façon imminente un impact économique et/ou social négatif majeur. Si pareille crise se développe, le gouvernement peut demander à la Banque mondiale de réaffecter une partie des fonds du projet pour couvrir certains coûts d'intervention d'urgence et de récupération.

Compte tenu des impacts socioéconomiques potentiels de certaines activités des sous composantes du projet, le promoteur a réalisé, conformément à la réglementation nationale et aux exigences de des Normes Environnementale et Sociale de la Banque mondiale, un Cadre de Réinstallation (CR) du projet, un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), un Plan d'Engagement Citoyen (PEC), des Plans d'Actions et de Réinstallation (PAR), etc.

Pour faciliter la mise en œuvre du Projet, le Gouvernement a confié la gestion fiduciaire à la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI). A ce titre, la CC-PRICI a en charge la coordination et la gestion des activités du projet, y compris le suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

C'est dans ce cadre que la CC PRICI se renforce avec le recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale en vue d'assurer la gestion environnementale des investissements du projet conformément aux dispositions de la réglementation nationale et des politiques de la Banque. Ce spécialiste sera basé à Korhogo.

## 2- TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur adjoint et la supervision du Spécialiste principal en sauvegarde environnementale basé à Abidjan, le Spécialiste devra s'assurer de la mise en œuvre des tâches assignées aux agences d'exécution dans le cadre de leur mission de suivi environnemental du projet telle que définie dans les conventions d'appui. Il devra, en outre :

- préparer le planning de la formation des acteurs clés (directions techniques mairies, communautés villageoises, etc.) sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale et la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du GGES et des PGES ;
- préparer, en parfaite coordination avec le (a) Spécialiste en Développement social et Genre, la conduite du processus de screening environnemental et social des sous-projets ;
- préparer les rapports de surveillance environnementale mensuels, trimestriels et annuels ;

- coordonner et superviser le renforcement des capacités des agences d'exécution et des communautés bénéficiaires du projet sur les questions environnementales dans les sous projets;
- veiller à la conformité des chantiers vis-à-vis de la réglementation et la législation nationale et internationale en matière d'environnement- santé sécurité au travail et des NES /Plans préparés pour les travaux ;
- prendre part en tant que de besoin aux réunions de chantier afin de prodiguer les bonnes pratiques de gestion sanitaire, sécuritaire et environnementale des activités et de rappeler les attentes en termes de performance environnementale et sociale ;
- faire la diffusion et la restitution des rapports EIES et CIES auprès des populations touchées ;
- faire le suivi de la mise en œuvre du PGES-Chantier et du Plan Particulier de Sécurité et de la Protection de la Santé (PPSPS), Plan particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED) etc... par les entreprises en charge des travaux et de son approbation par les Missions de contrôle ;
- veiller à la mise en œuvre des actions correctives, suivant les plans d'actions E&S/HSE définis et validés respectivement par les experts HSE des entreprises et des missions de contrôle et en assurer le suivi dans le temps ;
- s'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le CGES et le PEES.
- préparer et transmettre au Spécialiste principal basé à Abidjan, les rapports de suivi mensuel trimestriel/annuel sur les aspects environnementaux et sociaux ;
- toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur adjoint le Spécialiste principal en sauvegarde environnementale allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et la réalisation des objectifs de la cellule de coordination du Projet.

### **3- QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES**

#### **4.1. Qualification (Formation et diplômes)**

Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4 minimum) en science de la nature (Écologie, Biologie, Botanique, etc.), en environnement, géographie, Foresterie, génie sanitaire et Environnement ;

#### **4.2. Expériences**

- justifier d'une expérience confirmée de cinq (05) ans minimum dans le domaine en science de la nature, en environnement, en sciences géographiques ou forestières ;
- justifier d'une expérience minimum de 02 ans dans la gestion environnementale de projets d'infrastructures ;
- avoir au moins une (01) mission spécifique de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs bi ou multilatéraux;
- avoir réalisé au moins deux rapports d'étude d'impact environnemental et social ou Constat d'Impact Environnemental et Social,
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment) ;
- avoir une bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de communication ;
- avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression.

Le (la) candidat (e) au Poste de Spécialiste en sauvegarde environnementale devra posséder les compétences suivantes :

#### **Compétences techniques :**

- bonne connaissance des standards environnementaux et sociaux des partenaires techniques et financiers, y compris les Normes environnementales et sociales (NES) du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale ;
- expérience appréciable dans la conduite de démarches/approches participatives et inclusives, de consultation des acteurs et de gestion des risques en matière de suivi environnemental et social ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, PPT, gestion de projet et Internet notamment) ;
- bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse avec un sens du détail;
- bonnes dispositions pour le travail en équipe et le travail sous pression ;
- sens du respect des budgets et délais.

#### **Compétences Organisationnelles :**

- intégrité en accord avec les valeurs et les normes éthiques de la Banque mondiale ou tout autre bailleur de fonds ;

- flexibilité et adaptabilité aux aspects culturels, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- capacité à travailler dans un environnement multiculturel et de façon efficace dans un contexte sociopolitique difficile.

**Développement et efficacité opérationnelle :**

- bonne capacité de planification de son travail de manière autonome et capacité de gérer plusieurs priorités à la fois ;
- capacité à appuyer l'identification, la formulation, la mise en œuvre des activités du projet ;
- excellente capacité de communication avec les différents partenaires du projet (maître d'ouvrage, agences d'exécution, consultants, entreprises, ...).

**Gestion et leadership :**

- aptitude à être focalisé sur les résultats ;
- capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;
- solides compétences en communication orale et écrite en français ;
- ouverture au changement et capacité à gérer des situations complexes.

**4- PROCEDURES DE RECRUTEMENT**

**4.1. Étapes de recrutement**

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes :

1. une phase de présélection sur analyse de dossiers ;
2. une phase d'entretien ;
3. une phase de négociation du contrat.

**4.2. Critères de présélection et de sélection des candidats**

Une grille de présélection arrêtée par l'équipe de préparation du Projet sera établie en considération des termes de référence.

La sélection des candidats (e) sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

- la qualification ou le niveau d'étude (diplôme) ;
- l'expérience professionnelle globale, spécifique et similaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe et à exécuter des missions de terrain.

#### **4.3. Méthode de sélection et dossier de candidature**

Le recrutement sera effectué par Sélection de Consultant Individuel (trois CV) sur la base des procédures définies dans le Règlement des Passations de Marchés dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque mondiale version de Juillet 2016, révisions en Septembre 2023.

#### **5- DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat du Spécialiste en sauvegarde environnementale est d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet suivant le contrat qu'il aura signé avec le Coordonnateur de la CC-PRICI en accord avec la Banque mondiale. Le candidat ne sera confirmé qu'après la revue de ses performances sur la période d'essai d'un an. Le renouvellement ne peut intervenir que si l'évaluation des performances sur la période est jugée satisfaisante pour le projet. La durée du projet est de six (06) ans.